

Assistance et représentation des détenteurs d'obligations

En matière de restructuration obligataire, une opération commence généralement par une analyse complète de la situation juridique et financière, des rapports de force en présence et de l'articulation des différents droits et juridictions concernés.

Cette étape indispensable inclut des analyses poussées des leviers dont disposent les obligataires, une étude des différents schémas possibles de restructuration et la définition d'une stratégie, commune à l'ensemble des obligataires ou spécifique à certains d'entre eux selon le cas.

Nos diligences se poursuivent par la négociation et la mise en œuvre d'un accord de restructuration, période pendant laquelle des comités et assemblées, officiels ou non, sont susceptibles d'être formés pour faciliter l'émergence d'un accord.

Contacts

Cécile Dupoux,
Paris

Pratiques

Procédures collectives et
Restructurations
